

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Conjoint (si adhésion couple ou famille)



NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse mail : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Le montant de la cotisation annuelle 2025 est de 17 € pour une personne seule et de 29 € pour un couple.

Règlement :

Espèces : _____ €

Chèque : _____ € à l'ordre du Comité de Jumelage de St Georges de Didonne

Le règlement est à adresser au Comité de Jumelage :

16 bis rue de la Crête
17110 Saint-Georges de Didonne
Téléphone : 06.85.68.35.50

DROIT A L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le **Comité de Jumelage** dont le siège est situé au 16 rue de la Crête à Saint Georges de Didonne et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vues photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des événements publics.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, expositions, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Conjoint :

NOM - Prénom : _____

NOM - Prénom : _____

Date : _____

Date : _____

Signature :

Signature :